

SORTIR DE L'ENFER KURDE



© Chris Kutschera

■ **Conférence internationale sur les déplacements forcés**

■ **Entretien avec Aziz Mameli :**

« **La solution c'est la négociation** »

■ **Leyla Zana, députée, condamnée à 15 ans de prison**



Dossier
pages 6 à 11

L'imagination antiraciste était au rendez-vous

CETTE ANNÉE, la Semaine d'éducation contre le racisme s'est déclinée au pluriel et les initiatives auxquelles elle a donné lieu se sont succédées tout au long du mois de mars. Si le 21 mars a bien sûr constitué un point d'orgue particulièrement marqué, cette date symbole s'est inscrite dans une mobilisation d'une ampleur encore jamais atteinte par la campagne. Une fois encore, le réseau du Mrap a pris une part active à cette dynamique : plus de soixante comités locaux se sont engagés, multipliant les actions de sensibilisation dans toute la France et en direction des publics les plus variés : projections, spectacles, conférences débats, ateliers d'expression, animation de journées thématiques dans les établissements scolaires, expositions, événements festifs... L'imagination antiraciste s'est révélée fertile. Evidemment la série « Pas d'histoires !, douze regards sur le racisme au quotidien » a fourni un support propice à de nombreux échanges : débats avec les réalisateurs, les comédiens ou les scénaristes des courts-métrages ; ateliers avec des scolaires... Le comi-

dre de larges collectifs intégrant des partenaires très divers. Cela permet de toucher des réseaux et des publics variés et de mettre en synergie la pluralité des analyses et des approches éducatives. Les comités du Mrap Lot-et-Garonne ont organisé des actions axées sur les discriminations, offrant un espace de parole à des jeunes victimes du racisme et mettant à profit l'expérience des militants de terrain. Le « collectif départemental d'éducation contre le racisme » a fait circuler des expositions, comme « Racismes au microscope » ou « Toute la France », consacrée à l'histoire de l'immigration. De nombreux établissements scolaires ont été touchés : interventions, projections, tables rondes...

La fête est aussi une manière d'éduquer à la valeur de l'échange. Surtout si elle réunit plus de 500 personnes comme dans les Pyrénées Orientales où la fédération du Mrap a animé le 21 mars à Perpignan un festival baptisé « le monde en couleur », avec de la musique, de la danse, débats sur les discriminations, stands d'infos et vidéoconférences sur Internet. Les tous petits n'ont pas été oubliés ; des jeux leur étaient particulièrement destinés comme celui leur proposant de bâtir un monde en couleurs : guidés par le « Petit Prince », les enfants ont ainsi transformé les planètes « Guerre » ou « Indifférence » en leur apportant des couleurs.

Le Mrap de Haute-Vienne a également choisi l'événement festif pour ouvrir à la découverte, la rencontre d'autres cultures. « La Fête de l'amitié entre les peuples » a fédéré trente-deux organisations qui ont présenté aux publics leurs outils et leurs actions contre le racisme. Les visiteurs ont eu l'occasion de faire le plein d'informations mais aussi d'images et de sons grâce à la variété du programme musical, notamment avec le Moi et Son Orchestre, les groupes turcs Senet et Nazar ou la chanteuse tibétaine Lhamo. Un des clous de la manifestation fut sans conteste le défilé de mode organisé par des étudiants : ces jeunes « mannequins » japonais(e)s, africain(e)s y ont présenté les vêtements conçus par des maisons de couture de Limoges.



« Regards sur l'autre » : c'était l'intitulé de la 9^{ème} Semaine d'éducation à Saint-Nazaire. Au programme : un concert avec le groupe de jeunes rappeurs sénégalais Djoloff, des expositions, l'une baptisée « Rencontres Méditerranéennes », d'autres réalisées par les élèves des écoles de l'agglomération et un festival de cinéma proposant en plus de trente séances rencontres thématiques et animations.

Les comités et les militants ont redoublé d'imagination et nous voilà repartis vers le prochain printemps. ♦

Benjamin Krüger

La cour d'appel a franché

Par un jugement rendu dans un arrêt du 26 mars dernier, la cour d'appel de Caen faisait droit à une personne d'origine marocaine, agressée verbalement dans un bar de Torigny-sur-Vire (Manche), en condamnant l'auteur des menaces de mort et propos racistes à lui verser 10 000 F de dommages et intérêts. L'accusé s'est vu privé de certains de ses droits civiques pendant cinq ans, notamment de ses droits de vote, d'éligibilité et de témoigner en justice. La LDH et le Mrap, parties civiles, ont obtenu 1 000 F de dommages et intérêts chacun.

Marie Mauger

Israël/Palestine Pour une paix juste et durable

Alors que la visite en France d'Ariel Sharon, Premier ministre israélien était encore à l'ordre du jour, le Mrap s'est associé à un appel commun signé par plusieurs dizaines d'organisations et a appelé une manifestation le 5 juin. Texte intégral de cet appel « Pour les droits et la protection du peuple palestinien. Pour une paix juste et durable »

ANOUVEAU, après plusieurs années d'espoir, le Proche-Orient est au bord de l'embrasement. Le gouvernement israélien s'engage dans une véritable logique de guerre contre le peuple palestinien. Depuis les accords d'Oslo, les possibilités historiques d'aboutir à une paix durable ont été réduites à néant par le refus des gouvernements successifs d'Israël de respecter le droit international, la réciprocité, l'égalité comme bases de la négociation. Le maintien sous tutelle des territoires occupés par Israël, leur colonisation intensifiée ont soumis les territoires palestiniens à une situation de violence, d'humiliation, de blocus et de ségrégation.

Avec la constitution du gouvernement d'union nationale d'Ariel Sharon, au sein duquel siègent côte à côte des représentants politiques allant d'une extrême droite raciste et belliciste jusqu'à des ministres travaillistes, une politique délibérée d'escalade a vu le jour : bouclages de Gaza et de la Cisjordanie, blocus, bombardements de villes, villages, camps de réfugiés palestiniens et de leurs habitants, violation des zones placées sous contrôle de l'Autorité palestinienne, construction de nouvelles colonies, confiscation de nouvelles terres, assassinats prémédités de responsables politiques palestiniens... Depuis septembre 2000 déjà, au soulèvement de toute une population et de toute une jeunesse pour l'indépendance et la justice, l'armée israélienne a répondu avec la plus grande violence. Plusieurs centaines d'hommes, de

femmes et d'enfants, pour la plupart palestiniens, ont ainsi trouvé la mort et plus de 20 000 blessés dont 3 000 handicapés à vie sont à déplorer. Nous condamnons tout acte de violence contre des civils. Le gouvernement israélien a franchi un nouveau pas en agressant le Liban. En Israël, des forces de paix existent. Nous saluons l'action qu'elles mènent dans une situation difficile, notamment celle des objecteurs de conscience, pour une solution de paix dans la justice. Il n'est de solution à ce conflit qu'à travers la négociation pour une solution juste et durable, fondée sur le droit et l'application des résolutions des Nations unies. La paix et la sécurité de tous les peuples de la région impliquent l'évacuation totale des territoires

Attentat sanglant à Tel Aviv

Avec effroi et horreur, le Mrap apprend l'odieux attentat-suicide, non encore revendiqué, qui a produit, hier soir vendredi 1^{er} juin, un véritable carnage, faisant 18 morts et une centaine de blessés. Tous des jeunes, tous une fois de plus, victimes innocentes de la spirale infernale des violences meurtrières qui frappent durement les peuples israélien et palestinien.

Cette nouvelle tragédie est révélatrice de l'impasse que constitue, aux yeux du Mrap, la politique menée par le nouveau gouvernement israélien qui privilégie le rapport de

occupés par Israël en 1967, l'application des résolutions des Nations unies concernant le droit au retour des réfugiés, le droit du peuple palestinien de disposer d'un Etat souverain en Cisjordanie et à Gaza, Etat avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous exigeons des dirigeants de l'Union européenne et du gouvernement français qu'ils agissent en ce sens, c'est-à-dire qu'ils exercent la pression maximale afin que les autorités israéliennes respectent enfin les résolutions des Nations unies.

Cela suppose qu'ils répondent sans délai aux appels pressants de l'OLP, de l'Autorité palestinienne, des ONG et de tout le mouvement national palestinien, en prenant toutes les dispositions diplomatiques permettant le déploiement d'une force de protection internationale des populations palestiniennes.

Cela passe aussi par la mise en œuvre des sanctions économiques et juridiques qui s'imposent, en utilisant tous les moyens de pression dont elles disposent, et particulièrement la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, tant que seront violés les droits fondamentaux du peuple palestinien.

Pour faire aboutir au plus vite ces objectifs, nous appelons tous les démocrates à se manifester avec force.

force, au détriment de la recherche acharnée de la paix, conditionnée par le respect des droits et libertés fondamentales du peuple palestinien.

Le Mrap lance un appel aux citoyens palestiniens et israéliens qui croient aujourd'hui encore à la paix car, plus que jamais, ils ont un rôle irremplaçable à jouer et doivent peser sur les responsables politiques afin d'enrayer l'escalade qui nourrit les extrémistes et les haines de tous bords.

Communiqué du 2 juin 2001.

Afghanistan : des hommes au cœur sec

Le Mrap a appelé le 28 mai à un rassemblement devant l'ambassade d'Afghanistan pour protester contre l'imposition faite aux non-musulmans de ce pays de porter un morceau d'étoffe de couleur jaune.

Ci-dessous le communiqué du Mrap du 23 mai.

Un porte-parole des Taliban a confirmé à l'agence américaine Associated Press que les Afghans non-musulmans devraient dorénavant porter une pièce d'étoffe de couleur jaune afin de les distinguer des musulmans, et de faciliter le travail de la police religieuse chargée de l'application de la loi coranique.

La promulgation par les uléma (théologiens des écoles religieuses) de cette fatwa vestimentaire marque un degré supplémentaire dans la fascisation du régime afghan. Depuis quelques années en effet, les

taliban avaient imposé aux minorités religieuses de placer un fanion de couleur sur leur habitation, pour marquer leur non appartenance à l'islam.

Ces nouvelles marques d'infamie imposées par les taliban aux non-musulmans, en particulier à la minorité hindoue, rappellent la sinistre étoile jaune dont les nazis obligèrent les juifs à se parer. Cette dernière atteinte aux libertés, ici la liberté de conscience, est un nouveau pas vers l'élimination des minorités en Afghanistan.

Tout ce que vous auriez voulu savoir sur les chartes de bonne conduite

LA COORDINATION nationale de La Caravane de la citoyenneté a élaboré un document interne susceptible d'orienter le travail des comités qui se sont engagés dans cette initiative et de susciter de nouvelles vocations, car comme chacun sait, la question des discriminations racistes est complexe, profonde, d'envergure nationale et demande un traitement permanent. Ce travail de synthèse fait le point sur ce que l'on appelle les « chartes de bonne conduite ». La charte est un document par lequel le ou les signataire(s) s'engage(nt) moralement à adopter une pratique non discriminatoire dans le champ d'activité qui est le sien. Si la charte n'a pas de prétention juridique (sinon elle viendrait concurrencer inutilement la loi), elle représente un acte fort destiné à combattre la banalisation des pratiques discriminatoires et offrir un cadre à l'affirmation de l'égalité des droits. La convention relève d'une démarche collective : signée par plusieurs acteurs (personnes physiques ou morales), elle doit permettre de construire une dynamique pour

connaître les discriminations et les combattre dans le cadre d'un projet élaboré collectivement ; en effet, les partenaires d'une convention ne s'accordent pas uniquement à adopter un « code moral » mais ils décident de « réaliser quelque chose ensemble ». Ainsi, la **fédération Mrap du Nord-Pas-de-**



Calais a signé le 14 mai une convention départementale entre la secrétaire de la Codac, la sous-préfet et les représentants de l'Union des métiers et des industries hôtelières (UMIH), sous le parrainage de la secrétaire d'Etat au Tourisme, Michèle Demessine. Le **comité local de Clermont-Ferrand** participe aux réunions de discussion avec les discothèques dans la commission mise en place par la Codac début 2001.

La **fédération de Moselle** propose une charte aux citoyens de signer une charte de refus des discriminations à l'embauche et au travail en Moselle.

La **fédération des Landes** a élaboré une charte pour l'égal accès aux lieux de loisirs, ce texte étant proposé à la signature des responsables de cinémas, bars, restaurants, discothèques, campings, clubs sportifs...

Le document de synthèse explique en quoi et comment l'adoption de tels textes n'est pas un fin en soi : il s'agit surtout d'explicitier les objectifs poursuivis, de définir les outils de la mise en œuvre et de veiller à la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation. Pour recevoir ce document qui permet de comprendre le caractère concret de l'engagement du Mrap dans les dispositifs actuels de la lutte contre les discriminations (et pour de plus amples informations), prendre contact avec la coordination de la Caravane au siège du Mrap : Yannick Lechevallier ou Nicolas Grivel. ♦

Chérifa B.

Le logement au rapport

Poursuivant son travail de diagnostic et d'analyse, le Groupe d'études et de lutte contre les discriminations (Geld) a rendu public le 15 mai

une note de synthèse consacrée aux « discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement sociale ».

Coordonnée par le chercheur Patrick Simon, elle montre notamment comment l'objectif de mixité sociale vient en contradiction avec celui de l'égalité des droits. Le Mrap, qui est membre du conseil d'administration du Geld, a publié un communiqué commentant l'utilité de ce travail et les suites qu'il faudra lui donner.

CE DOCUMENT démontre une nouvelle fois l'utilité et l'importance du processus public d'étude et de dénonciation des discriminations qui a été engagé avec la création du Geld. S'agissant des discriminations au logement social, le problème était connu des associations de défense des droits de l'homme (le Mrap avait organisé un colloque sur ce problème dès janvier 1994) et des chercheurs, mais il est resté occulté pendant longtemps, et il est capital qu'il soit maintenant clairement reconnu. Sur la question ré-

currente et centrale de la mixité sociale, le Mrap tient à souligner l'importance de la clarification du concept. Il ne doit pas s'agir d'un objectif susceptible de générer un nouveau type de discrimination, ni d'engendrer un classement et un tri des candidats au logement social selon des critères ethniques. A cet égard, le Mrap soutient la stratégie avancée par l'étude du Geld établissant des procédures d'attribution des logements totalement indifférentes à l'origine raciale ou ethnique, par exemple en recourant à un système d'anony-

misation des dossiers.

De manière plus générale, le Mrap souhaite que des avancées aient lieu en matière de transparence des conditions d'attribution et sur l'ouverture de réels espaces de recours. Dans ce domaine du logement social comme dans d'autres, la lutte contre les discriminations n'est possible qu'en créant les conditions d'une véritable « co-production » entre tous les acteurs concernés. Le Mrap est donc favorable à l'élaboration et à la conclusion de chartes de bonne conduite et de refus des discriminations, signées aux niveaux tant national que local par les organismes de HLM, les pouvoirs publics et les associations concernées. Cette démarche peut et doit s'accompagner d'un travail de sensibilisation et de formation des intervenants.

Actualités mrapiennes, en bref

Du côté de Münch, « médecin » à Auschwitz

LE PROCÈS du médecin nazi Hans Münch annoncé pour le 5 mai est une fois de plus reporté, au 19 septembre. Cette fois, le parquet n'avait pas fait citer les deux principaux témoins, les journalistes qui avaient recueilli ses propos sur les Tsiganes pour lesquels le tribunal avait en première instance retenu la qualification d'apologie de crime contre l'humanité et provocation à la haine raciale. Les juges avaient néanmoins considéré que la maladie l'Alzheimer dont est atteint l'ancien tortionnaire avait aboli son discernement. Les facultés intellectuelles du Dr Münch semblent s'être dégradées depuis le moment où ces entretiens ont été réalisés et diffusés mais le médecin expert estimait qu'à l'époque il était en mesure de répondre aux questions qui lui

étaient posées. Tous ces obstacles vont-ils retarder le jugement jusqu'à la disparition de l'accusé et au classement du dossier ? Nos avocats restent vigilants et rappellent à toutes les audiences que les propos tenus lors des entretiens sont clairs, que le journaliste Daniel Mermet assure que son interlocuteur était lucide et qu'il s'est librement et volontairement exprimé en présence de sa femme et de sa fille. C'est pourquoi ils insistent sur la nécessité d'auditionner les témoins et d'engager le débat sur le fond avant de décider d'une nouvelle expertise. Réussirons-nous le 19 septembre à obtenir enfin un débat sur le fond de l'affaire ?

Christiane Guenneteau

Torture en Algérie : appel à témoignages

L'AFFAIRE Aussaresses a relancé le débat sur la pratique de la torture en Algérie. Le Mrap a, pour sa part, fait un appel à témoignage ; il demande aux victimes et aux témoins de tortures de se signaler dans l'optique d'enclencher une nouvelle étape juridique, qui permette de contourner la loi d'amnistie consécutive aux Accords d'Evian. La presse algérienne a bien relayé l'appel du Mrap, une trentaine de témoins ont pris contact avec nous, la plupart vivant en Algérie. D'ores et déjà, plusieurs victimes ont été entendues et enregistrées.

Une fois ces témoignages recueillis, le Mrap

réunira les témoins et victimes qui se sont signalées – dans un premier temps celles résidentes en France – pour faire le point et prolonger l'action sur le terrain juridique. D'après les premières auditions, ceux qui parlent cherchent d'abord la reconnaissance d'une évidence, niée depuis plus de quarante ans, que ce soit la torture, ou bien la disparition, l'assassinat... Le travail de recoupement sera difficile, mais nous espérons d'abord valoriser ces témoignages collectivement. N'hésitez pas à vous faire connaître : le Mrap n'est pas prêt de refermer le dossier. Contact : Laurent au 01 53 38 99 82.

Un juste jugement

LE 18 MAI dernier, la Cour d'Assises de l'Oise condamnait à quatorze ans de prison Antoine Bonnefis pour les meurtres le 7 janvier 1998 de David Dumont et Gustave Kokou. Les parties civiles et le Parquet dans leurs plaidoiries avaient démontré la les convictions néo-nazies d'Antoine Bonnefis, amenant l'avocat général à réclamer une peine minimum de vingt années de prison. Le Mrap s'était porté partie civile dans ce procès aux côtés de la famille Kokou dès qu'il avait eu connaissance de la personnalité d'Antoine Bonnefis, ancien adhérent du Front national,

dont la panoplie nazie (drapeau à croix gammée, exemplaire de Mein Kampf, batte de base-ball gravée aux insignes SS) découverte dans sa chambre ne laissait aucun doute quant au mobile raciste.

Le Mrap approuve de la décision de l'avocat général M. Lemonnier qui fait appel du verdict du jury populaire, qu'il juge insuffisant, compte tenu de l'appartenance d'Antoine Bonnefis à la sphère néo-nazie. La loi a été modifiée. Cette décision d'appel, la première en la circonstance, depuis la réforme de la loi, en illustre l'utilité. Communiqué du 1^{er} juin.

Avec les sans-papiers

Au moment où nous mettons ce numéro sous presse, une manifestation de solidarité avec les sans-papiers organisée par le Mrap et la LDH, avec le soutien de la Coordination nationale, se prépare (16 juin). Par ailleurs, un tour de France se déroulera d'août à décembre 2001. Cent personnalités françaises se sont engagées à participer à cette grande campagne décentralisée. Des cartes postales reproduisant des dessins de Charb vont être éditées fin juin et un appel est envoyé au Premier ministre. Pour de plus amples informations appeler Hélène au siège du Mrap.

Éditorial

Mémoire contre le racisme

Plus on va loin dans la reconnaissance de son passé, plus on libère de la place pour l'avenir. Evidance, peut-être, mais qui se heurte en France à des résistances redoutables.

Ne sommes-nous pas les premiers à exiger légitimement une commission d'enquête pour dénoncer telle ou telle exaction ? Quant il s'agit de nos turpitudes ou de nos crimes, la peur de se regarder en face prédomine. Pourtant, en Algérie, la France a pratiqué des méthodes atroces qui n'ont rien à envier à celles pratiquées par des Etats que nous stigmatisons aujourd'hui. La colonisation des peuples et l'appropriation des territoires n'étaient-elles pas considérées par Jules Ferry comme d'« heureux réservoirs de richesse et heureux débouchés pour les produits excédentaires en métropole » ? Quant à l'enrichissement de l'occupant, en échange de l'appauvrissement de l'occupé, condamné aux réquisitions et au travail forcé, il s'agissait bien entendu d'une « mission civilisatrice ».

Que dire enfin de la libre disposition des soldats de l'Outre-Mer, mobilisés pour défendre nos libertés contre les nazis, puis auxquels on a refusé la même liberté. Depuis 1960, les anciens combattants ont vu les montants de leur pension militaire « cristallisés », coupables en somme d'avoir voulu leur indépendance et cru en l'égalité des droits. La jambe d'un tirailleur sénégalais vaudrait-elle moins que celle d'un national français ? On le leur a fait savoir, à Sétif et à Guelma, dès le 8 mai 45 en Algérie, puis à Madagascar en 1947, puis en Indochine... De ce sombre tableau, des démarches de mémoire, encourageantes, se développent ici et là, et heureusement. Ce sont des initiatives individuelles, citoyennes. Modestement mais sûrement le Mrap participe à ce travail de mémoire, pour lever le silence qui recouvre notre passé du manteau pudique de l'oubli. Cette œuvre s'inscrit fondamentalement dans notre identité antiraciste, car le racisme, c'est vouloir que l'autre n'existe pas, aujourd'hui dans ses droits, comme hier dans son humanité. C'est dire que les antiracistes ne pourront œuvrer à l'éradication du racisme, s'ils ne s'acharnent pas à faire éclater la vérité sur les dominations qui ont écrasé la dignité d'hommes dont nous prétendons qu'ils sont nos semblables.

Mouloud Aounit

Les Kurdes entre gazage, massacre et déportation

L'Institut kurde de Paris a organisé le 10 mai dernier une conférence internationale consacrée aux déplacements forcés des Kurdes en Irak et en Turquie. Renée Le Mignot en a suivi les travaux dont elle expose ici la synthèse.

IRAK. Les deux gisements de pétrole les plus productifs d'Irak se trouvent au Kurdistan irakien, c'est une des causes du malheur des Kurdes. Le gouvernement irakien a utilisé successivement deux méthodes : nettoyage ethnique, essentiellement de 1975 à 1989 (déplacements forcés, massacres), politique d'arabisation depuis 1997. L'objectif : garder le contrôle de la zone pétrolière. Les périodes de déplacements forcés ont succédé les unes aux autres (la majorité des familles kurdes ont été déplacées trois ou quatre fois dans leur vie), atteignant leur paroxysme avec l'opération « Anfal » en 87/88. Pendant cette période, 4 000 villages kurdes ont été détruits, les familles démantelées, les biens confisqués. Les femmes et les enfants, environ 80 000, ont été placés dans des camps de transfert; personne ne sait ce que sont devenus les hommes. On estime à 250 000 le nombre de personnes « disparues ». C'est pendant cette période qu'ont été utilisées le plus massivement les armes chimiques notamment les gaz : 200 000 Kurdes ont été exposés à ces gaz. Pour les survivants les conséquences sont terribles : malformations congénitales à grande échelle, stérilité des terres. La communauté internationale a laissé faire : le Kurdistan n'est pas le Koweït et la France arme Saddam Hussein.

Après la guerre du Golfe, croyant bénéficier de la protection américaine, les populations kurdes et chiïtes se sont soulevées contre Saddam Hussein. Mais le pétrole est plus précieux que le droit des peuples, les Etats-Unis sont restés silencieux, le soulèvement kurde et chiïte a été écrasé dans le sang, ce qui a conduit à l'exode de deux millions de kurdes vers l'Irak. Aujourd'hui, 40 % de la zone kurde (celle qui contient le pétrole) où vivent 1,5 million de Kurdes demeure sous contrôle irakien. La politique d'arabisation pratiquée par S. Hussein vise à détruire la culture kurde

ainsi que celle des autres minorités. Les familles kurdes sont déclarées étrangères, les noms kurdes sont effacés, les monuments ainsi que les lieux de culte non musulmans détruits, la langue kurde est bien sûr interdite, les écoles, les hôpitaux sont placés sous contrôle du parti Baas. Un Irakien marié à une femme kurde reçoit 4 000 dinars s'il divorce ou si sa femme est expulsée. La population civile irakienne et kurde continue de payer le prix des bombardements américains et les conséquences de l'embargo : la mortalité des enfants de moins de cinq ans a doublé depuis son application. La résolution 688 du conseil de sécurité créait en 1991 une zone d'autonomie mais outre la guerre fratricide qui a opposé l'UPK et le PDK, le gouvernement régional kurde doit faire face aux pires difficultés économiques et reste sous la menace permanente de S. Hussein d'autant plus que le Kurdistan irakien demeure la base de l'opposition démocratique. Cette zone est

également victime des incursions répétées de l'armée turque sous prétexte de poursuivre les militants du PKK.

Selon le journal *Irak Press* de Londres daté du 21 avril dernier, 1000 prisonniers (dont nombre de Kurdes et de chiïtes) auraient été exécutés pour « nettoyer » les prisons irakiennes de ceux qui s'étaient soulevés contre Saddam Saddam Hussein à la fin de la guerre du Golfe. Le journal a déclaré que les exécutions auraient eu lieu entre octobre et décembre 2000 à la prison Abu Ghayb à 20 kilomètres à l'ouest de Bagdad.

TURQUIE. « En Turquie, il n'y a que des Turcs » : la politique nationaliste est inscrite dans la constitution. Planifiée par Mustapha Kemal, elle n'a pas changé depuis des décennies. Ce nationalisme est une véritable religion dont la divinité est Atatürk (Père des Turcs), les gardiens en sont l'armée et les tribunaux (la Cour de sûreté de l'Etat). Tous ceux qui s'y opposent sont des

« ennemis de la patrie », des « terroristes » passibles de la peine de mort. La phrase « Quel bonheur d'être turc » est inscrite sur tous les bâtiments publics, écoles, hôpitaux etc. Le corollaire deviendra vite « quel malheur de ne pas être turc » : 1,5 million d'Arméniens ont été massacrés ; 1,2 million de Grecs ont été expulsés (ils n'étaient pas « assimilables »), la répression contre le peuple kurde s'apparente fort à une politique de purification ethnique.

De 1920 à 1930 le « plan de réforme de l'Est » créé une ligne de démarcation militaire au-delà de laquelle il ne doit plus exister de Kurdes : tous les Kurdes sont expulsés à l'Est de la Turquie, la langue kurde est interdite. Les archives étant tenues secrètes, toute évaluation est difficile mais on estime les déplacements de population kurde entre 500 000 à un million de personnes, peut-être davantage. En 1932, une nouvelle loi prévoit l'expulsion de Turquie de tous ceux qui ne « sont pas de culture turque ». Quatre zones sont alors définies : la première est réservée exclusivement à la population turque, la seconde à la population turque et « assimilée », la troisième est considérée comme une colonie turque, la quatrième doit être évacuée. La population évacuée ne pouvant se réinstaller dans les campagnes, elle se retrouve dans les bidonvilles aux abords des villes. Des enfants kurdes sont placés en pension dans le but d'être « assimilés ». Cette politique a échoué et elle a permis aux Kurdes d'entrer en contact avec d'autres minorités ethniques et de mieux organiser la résistance. L'histoire du peuple kurde n'est qu'une succession de rébellions systématiquement matées dans le sang.

En 1984, la création du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) et sa décision d'organiser la lutte armée changent les données. La guerre contre le PKK a coûté à l'Etat turc 100 milliards de dollars (45 milliards ont été apportés par la mafia turque qui détient aujourd'hui en partie les rênes du pouvoir !). Le bilan est catastrophique : 5 000 villages kurdes détruits, 3 à 4 millions de personnes déplacées, 85 % de la population kurde est actuellement au chômage et s'entasse dans des bidonvilles, 65 % n'ont pas accès aux

soins, 55 % des enfants kurdes ne sont pas scolarisés. Des milliers de réfugiés attendent à la frontière dans des camps de l'ONU où ils sont la proie facile des trafiquants d'êtres humains, trafic organisé le plus souvent par la mafia. Le « passage » de Turquie vers l'Europe coûte de 5 000 à 8 000 dollars.

La Turquie rendait le PKK responsable de la répression, la lutte armée interdisant selon les autorités turques la mise en place de mesures démocratiques. Depuis 1998, le PKK a officiellement renoncé à la lutte armée; mais les réformes attendues n'ont toujours pas eu lieu. Bien au contraire le pouvoir a durci la répression : instauration de l'état d'urgence, arrestations massives de militants, notamment du HADEP, disparitions, arrestations de femmes le 8 mars, cellules d'isolement pour les prisonniers politiques, intervention d'unités anti-émeutes contre les prisons le 19 décembre 2000 (19 morts et 78 blessés graves parmi les détenus), opérations militaires dans le nord de l'Irak, liberté de la presse muselée (60 journalistes sont actuellement détenus), fermetures de certaines radios, saisie de livres ou de CD diffusant la culture kurde, pièces de théâtre écrites en kurde interdites. 12 000 prisonniers kurdes croupissent dans les prisons turques. A l'heure où cet article est rédigé, plusieurs dizaines de grévistes de la faim, détenus(es) politiques, membres de leurs familles et personnes solidaires, sont à l'article de la mort.

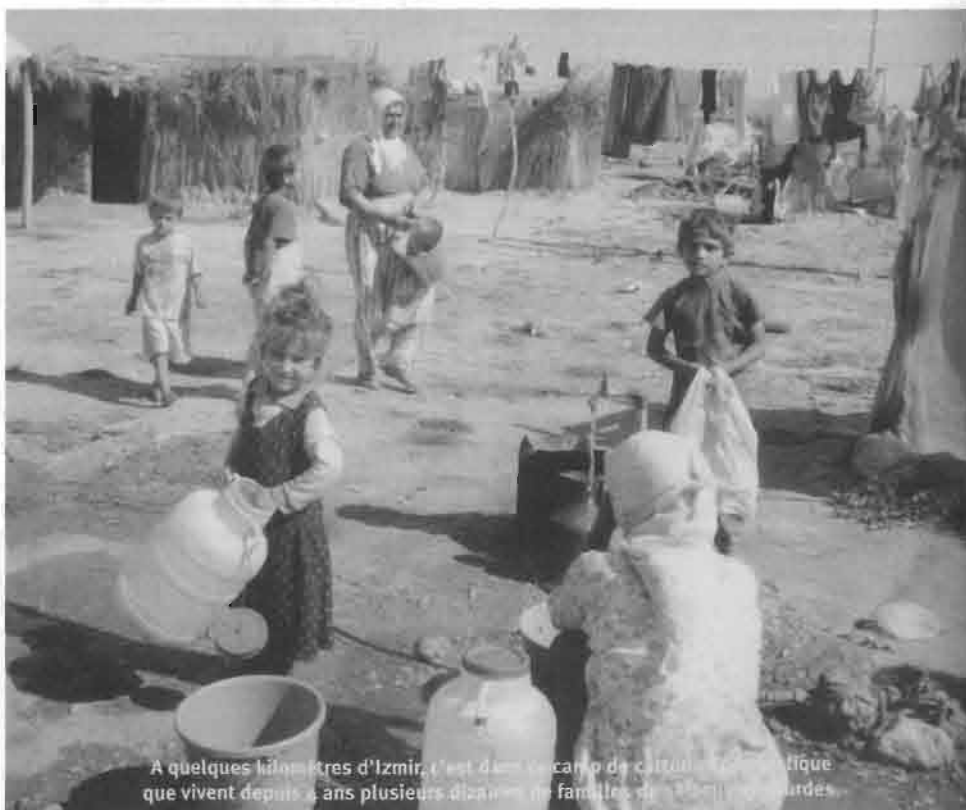
L'IRAN est un état multinational où les Perses sont majoritaires, le persan est la seule langue officielle. Les Kurdes sont les plus opprimés des minorités ; pour Khomeyni, les Kurdes sont « les enfants de satan » : 500 villages ont été rasés, 40 000 civils tués, des centaines de milliers sont en exil (2,5 millions de Kurdes vivent hors du Kurdistan iranien) Les dirigeants kurdes sont assassinés y compris à l'étranger (le secré-



Carte publiée dans « Le malheur kurde » Gérard Chaliand Seuil

taire général du PDK a été assassiné à Vienne, le secrétaire général-adjoint à Berlin). Concluons avec Feridum Yazar, vice-président du HADEP (parti démocratique du peuple en Turquie) présent à la conférence « si l'Europe ne fait rien, il n'y aura plus de problème kurde en Turquie, en Iran ou en Irak, il y a aura un problème kurde en France, en Allemagne, en Belgique etc... car tous les Kurdes auront quitté le Kurdistan ». Par delà la boutade, le fait est que la communauté internationale, notamment l'Europe, est responsable de la tragédie kurde. Le traité de Sèvres reconnaissait l'existence du peuple kurde et promettait son indépendance. Ces traités ne furent jamais appliqués. Les droits du peuple kurde, peuple sans Etat, comme les Palestiniens, ont systématiquement été sacrifiés sur l'autel des intérêts économiques des grandes puissances. Aux yeux de la communauté internationale les 25 millions de Kurdes n'ont pas les mêmes droits que les 1,5 million de Kosovars. Aujourd'hui, la revendication de tous les partis kurdes est la même : ils réclament une solution politique dans le cadre des pays existants. L'Union européenne peut et doit agir pour imposer aux pays concernés une telle solution permettant aux Kurdes de vivre dignement sur leur terre ancestrale. En France, la coordination kurde qui regroupe tous les partis kurdes existants ainsi que des ONG françaises (France-Libertés, le Mrap, le Mouvement de la Paix, la Fédération Démocratique Internationale des femmes, la Cimade, Human Rights Alliance-section française) réclame la réunion d'une conférence internationale sur la question kurde ainsi qu'un tribunal international pour juger les crimes contre l'humanité commis contre le peuple kurde. Dans l'immédiat, les Kurdes ont besoin d'une protection internationale sinon, il y aura des dizaines d'autres bateaux identiques à l'East Sea et des centaines de Kurdes continueront de se noyer chaque année dans la mer Egée. ♦

Renée Le Mignot



A quelques kilomètres d'Izmir, c'est dans un camp de carton et de plastique que vivent depuis 3 ans plusieurs dizaines de familles de réfugiés kurdes.

A quelques kilomètres d'Izmir (Turquie), des dizaines de familles vivent depuis plusieurs années dans ce camp de carton et de plastique

© Chris Kutschera

Aziz Mameli : « La solution c'est la table de négociation »

Originaire du Kurdistan iranien, Aziz Mameli vit en exil en France depuis vingt-et-un ans. Il est membre du Congrès national du Kurdistan, une structure créée il y a deux ans pour servir d'espace de dialogue et de médiation aux divers partis kurdes. Le Congrès a notamment pour objectifs de faire accéder les Kurdes au statut de sujets du droit international et de faire reconnaître leur droit à l'autodétermination. M. Mameli s'en explique dans l'entretien qu'il nous a accordé.

principe, celui de l'autodétermination.

Qu'entendez-vous par là ?

Aujourd'hui, malheureusement, les Kurdes ne sont pas sujets du droit international. Pourquoi ? Parce que le droit des peuples à l'autodétermination est reconnu aux seuls peuples colonisés et la Charte des Nations unies comme les Pactes internationaux ne le reconnaissent pas au peuple kurde. Le territoire du peuple kurde n'est pas reconnu comme une colonie, les Kurdes ne sont donc pas sujets du droit international. Nous voulons que le peuple kurde obtienne un statut auprès des Nations unies.

Pour quelles raisons des partis kurdes n'ont pas adhéré à votre démarche ?

Le Congrès a pris contact avec toutes les organisations. Malheureusement la situation géostratégique ne permet pas à certains partis d'aller aussi loin qu'ils le voudraient. Leurs relations avec les Etats les ont tenus à l'écart du Congrès. Certains n'ont même pas voulu participer aux discussions préalables, d'autres y ont participé mais pas à la naissance. Finalement, une grande partie du Kurdistan du nord (Turquie), quelques organisations du Kurdistan du sud (Irak et de Syrie) et de nombreuses personnalités politiques de tout le Kurdistan, influents dans leur territoire, et nombre d'associations de la diaspora ont adhéré. La plupart des organisations et des personnes sont jeunes. Mais il y a aussi des personnalités connues, âgées, vivant toujours en Europe qui apportent leur sagesse et leur expérience. Nous n'avons pas atteint tous nos objectifs lors de la création du Congrès parce que nous n'avons pas pu faire campagne auprès de la population sur place, mais l'information est passée, et nous avons rencontré un soutien très fort et beaucoup d'enthousiasme. L'existence de cette structure de dialogue et de concertation est considérée comme un pas en avant dans la lutte du peuple kurde dans son ensemble. Il faut dire que la tendance est à l'unification ; ainsi les partis kurdes en Irak sont sur le point de signer un accord et de fermer la page sanglante du passé. La Turquie a joué un rôle important dans le récent conflit entre l'Union patrio-

que du Kurdistan et le PKK, le Parti des travailleurs kurdes. Les choses sont claires : chaque fois que se profile un mouvement d'unification, qu'un accord entre les mouvements kurdes et un gouvernement central a des chances d'aboutir, les autorités turques interviennent pour les bloquer. En 1983/84, alors qu'une négociation entre l'Union patriotique du Kurdistan et les autorités irakiennes allait aboutir à un accord, le ministre des Affaires étrangères turc a fait un voyage à Bagdad et l'accord a été rompu.

Qu'est-ce qui perdure dans la complexité de la question kurde ?

La situation géostratégique et géopolitique

est fondamentale. Le Kurdistan subit quatre régimes tyranniques. En Iran, le peuple kurde revendique ses droits légitimes, mais le régime y répond par la coercition et la répression. La Turquie est candidate à l'entrée dans l'Union européenne mais elle ne fait aucun geste, au lieu d'adopter une position conforme aux critères de Copenhague elle durcit sa politique de négation du peuple kurde. Transférer des populations kurdes de leur village, détruire leur maison, procéder à des exécutions extrajudiciaires, couvrir la pratique de la torture, des arrestations arbitraires, tous ces actes sont contraires aux conditions et normes des pays européens. Voyez ce qui se passe dans les prisons turques, observez ce qui s'est passé il y a deux ans : le parti des travailleurs du Kurdistan a arrêté le mouvement militaire, en face aucun geste n'a été fait, au contraire les autorités turques ont durci leurs positions, leur répression. Aujourd'hui, par rapport à lui y a quinze ans, la carte du monde a changé, malheureusement au Moyen-Orient il n'y a aucun changement. Il y a quinze ans il y avait un mouvement armé en Irlande, il a bien fallu trouver une solution. La semaine dernière un statut pour la Corse a été voté en France, mais en Turquie, en Iran, en Irak, rien... Le Congrès national cherche une solution politique pour toutes les parties

du Kurdistan. Il soutient tous les mouvements kurdes, y compris des négociations entre des partis politiques kurdes et les autorités de tel ou tel pays.

Quelles sont les revendications les plus communément partagées par le peuple kurde ?

Il existe un peuple kurde historiquement constitué sur son territoire par une communauté de langue et de culture. Toutes les caractéristiques d'un peuple ou d'une nation sont réunies par les Kurdes. Ils sont sur le même territoire depuis plus de 2500 ans et ils sont restés kurdes à travers les péripéties de l'histoire. Ils revendiquent toujours la reconnaissance de leur identité. Le règlement de la question kurde, si important et si décisif pour la sécurité du Moyen-Orient, suppose la reconnaissance de l'identité et les droits du peuple Kurde, le respect du principe de l'égalité reconnu dans la charte des Nations unies et l'insertion des droits dans la constitution. **Cela veut-il dire à terme une séparation d'avec les pays voisins ?**

Le Congrès national ne revendique pas la création d'un Etat kurde, il revendique l'application du droit à l'autodétermination mais s'il y a une négociation d'un parti politique kurde avec un Etat central sur la base du droit, le Congrès le soutient. Le Congrès soutient chaque avancée par voie pacifique et démocratique mais sur la base du droit à l'autodétermination. Un exemple précis : lorsque le parti des travailleurs du Kurdistan a décidé d'arrêter la lutte armée, le Congrès a soutenu cette position mais sur la base du principe de l'autodétermination. Nous sommes d'accord avec le processus politique adopté par le PKK mais sur en tenant compte de ce droit.

Quel est votre calendrier de travail ?

Nous allons organiser notre prochain congrès d'ici à la fin de l'année et c'est la prochaine direction qui établira un calendrier de travail. Durant ces deux dernières années, nous avons eu une activité diplomatique : nous avons pris des contacts avec le Conseil de l'Europe, le Parlement européen. La question capi-

taie était le processus de paix en Turquie, le Congrès a soutenu le processus politique et entamé par les Kurdes de Turquie, il s'est efforcé de s'en défendre au Parlement européen, au Conseil de l'Europe.

Quelles sont les évolutions positives du mouvement kurde ?

Au troisième millénaire la nation kurde ne dispose d'aucune des garanties et des droits reconnus par les principes généraux, les coutumes et les autres sources du droit international public. Elle mène une lutte pour son existence, sa survie et la reconnaissance de ses droits à travers toute l'ère géographique délimitant les zones habitées par la nation kurde, elle s'est révoltée contre les pratiques systématiques du régime militaire turque, visant à marginaliser l'ensemble de cette communauté, d'autant plus que l'Etat turc a institutionnalisé le dénigrement et la dénégation de l'existence d'autres ethnies que la sienne sur son territoire. Le constat qui s'impose est que nous assistons présentement à la naissance et à la progression d'un vaste mouvement politique, sociologique et culturel qui tend à se propager et à embrasser l'ensemble de la société kurde. Ce mouvement favorise par ailleurs un sentiment de solidarité et d'appartenance à une communauté nationale kurde. Certains bienfaits de la mondialisation et le développement des technologies multimédias (Internet, télévision etc) ont éminemment favorisé l'expansion et la fortification de ce mouvement à travers le monde. Ceci a contribué à désenclaver les revendications légitimes de la diaspora kurde installée et éparpillée un peu partout au Moyen-Orient et en Europe. Cette nouvelle donne est la démonstration flagrante d'une nouvelle réalité politique et géostratégique qui s'est développée à partir des années quatre-vingt et sera de manière irréfragable une des racines de la remise en cause du statu quo actuel en matière de relations et de droit international public dans la région.

Que pensez-vous de l'attitude de ce que l'on appelle désormais la communauté internationale à votre égard ?

Le malheur le plus grand du peuple kurde est qu'il est sous la domination de quatre Etats tyranniques qui ne connaissent aucun principe démocratique et que les enjeux économiques sont très importants. Quand les Occidentaux sont face à l'Irak, pour leurs intérêts économiques ils vont jusqu'au bout, mais lorsque l'Irak attaque le Kurdistan avec des gaz chimiques, personne ne bouge, ils ne songent qu'à protéger leurs intérêts. Dans le Kurdistan du sud (Irak) au moins vingt gisements de pétrole ont été découverts. L'Occident intervient au Kosovo, pourquoi pas en Turquie ? Parce que la Turquie est membre de l'OTAN. On préfère les autorités en place aux Kurdes ; sinon je ne comprendrai pas



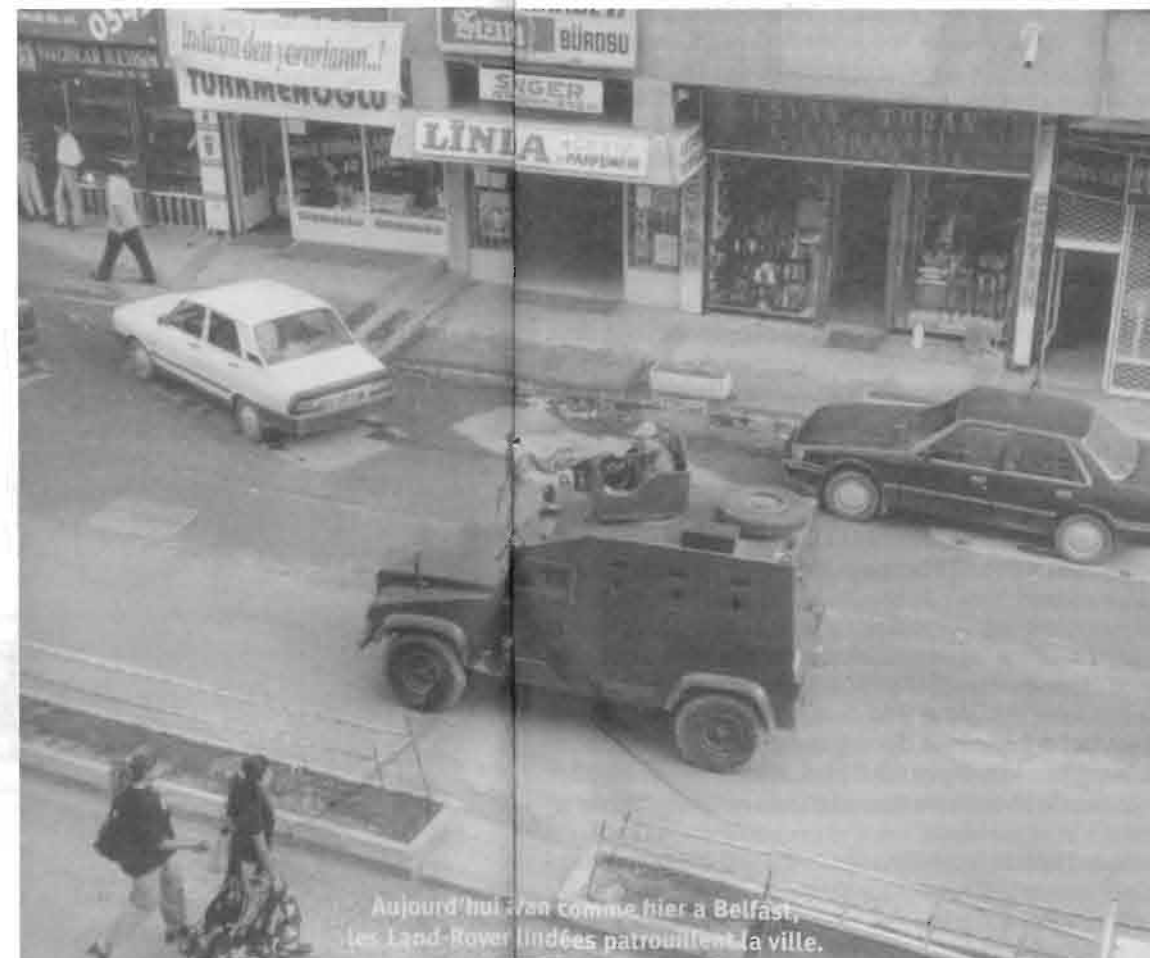
© Chérifa Benabdessadok

Quand, comment, et pourquoi avez-vous créé le Congrès national kurde ?

Des intellectuels et des partis politiques ressentant l'urgente nécessité de représenter le mouvement kurde à l'étranger par le biais d'une structure commune à tous les Kurdes. Après quelques années d'efforts, de négociation et de travail, le 24 mai 1999 nous avons constitué le Congrès national kurde à Amsterdam. Notre objectif central est de réunir progressivement toutes les conditions pour que l'ensemble des organisations du Kurdistan puissent s'y retrouver, y discuter, fixer des tâches communes, régler les conflits. Nous avons d'ailleurs opté pour une nouvelle terminologie : nous ne parlons plus de Kurdistan turc, irakien, syrien ou iranien mais du Kurdistan du nord, du sud, oriental et occidental. Notre Congrès appuie le mouvement national dans toutes les parties du Kurdistan par des moyens pacifiques, il est contre l'exacerbation des conflits, il a pour ambition de les prévenir et de les régler autrement que par les armes.

Quels sont les principes qui vous réunissent ?

Les personnalités et les organisations de ce Congrès travaillent en fonction d'un principe fondamental : le droit du peuple kurde à l'autodétermination. Nous luttons pour obtenir que ce droit nous soit reconnu. Toutes les organisations kurdes n'appartiennent pas au Congrès et ne partagent pas ce principe. Ainsi, les Kurdes du Sud (d'Irak) et de l'Est (l'Iran) travaillent pour le principe de l'autonomie dans le cadre national de l'Iran et de l'Irak. Ce qui ne nous empêche pas de les soutenir dans leurs démarches, de fait ils luttent pour obtenir la démocratie. Nous pensons néanmoins qu'il fallait constituer un autre organe pour nous battre pour un autre



Aujourd'hui à Van comme hier à Belfast, les Land-Rover blindées patrouillent la ville.

Aujourd'hui à Van (Kurdistan turc) comme hier à Belfast, les land-rover patrouillent la ville

© Chris Kutschera

→ pourquoi, en France, tous les jours les médias rapportent des informations sur la Tchétchénie, mais il est très rare que l'on parle des kurdes. Je vis en France depuis vingt-et-un ans, je n'ai jamais vu une émission de télévision sur la barbarie turque au Kurdistan. **Quel est votre rôle personnel au sein du Congrès ?** Mon rôle consiste à favoriser l'union entre les Kurdes et de prévenir tout engrenage qui nous entraînerait dans des situations de violence. Lorsqu'une situation conflictuelle se présente, ma tâche est de faire en sorte que le différend ne dégénère pas en se résolvant par la discussion et la médiation. L'année dernière au mois d'août, à l'initiative du Congrès national, des personnalités indépendantes ont créé un comité de paix de cinq

personnes dont je fais partie. Nous sommes chargés de gérer les conflits qui émergent entre les partis ou les communautés. C'est très difficile mais il ne faut pas désespérer. **Quels sont espoirs ?** Je suis optimiste pour le Kurdistan irakien. Ce statut d'autonomie de facto est précaire mais il crée un précédent. On mettra un terme à l'embargo sur l'Irak et sa levée précèdera à mon avis la conclusion d'un accord ayant pour objet le droit des Kurdes. Les Turcs se trouvent dans une situation catastrophique sur tous les plans, économique, politique et social. Les représentants du patronat turc ont récemment demandé aux autorités politiques de reconnaître certaines revendications dont le droit des Kurdes à l'enseignement de leur propre langue. Le syndicat des fonctionnaires

est allé dans le même sens revendicatif. La situation bouge en Turquie et les Kurdes mènent un formidable mouvement culturel, politique, médiatique. **Quel est votre vœu le plus cher ?** Ce qui est déterminant pour le Congrès national du Kurdistan est de lancer un message à tous les Etats concernés par le Kurdistan : tout peut et doit se discuter autour d'une table de Mon vœu le plus cher est que ces autorités acceptent le principe de la négociation en renonçant à la violence et à la discrimination des minorités ethniques. Nul ne peut éternellement s'enfermer dans la contre vérité et le déni du droit d'autrui par la répression et l'ostracisme. ♦

Entretien réalisé par
Chérifa Benabdessadok

Députée, militant pour une solution pacifique, Leyla Zana a été condamnée à quinze ans de prison. Elle en a encore pour huit ans.

NÉE LE 3 MAI 1961 à Silvan (Kurdistan turc), elle épouse son cousin Mehdi Zana en 1975. Elue députée de Kiyarbakir au parlement turc en octobre 1991, elle a été condamnée avec les députés du DEP (Parti de la démocratie) (1) à quinze ans de prison en décembre 1994. Elle est toujours en prison à Ankara. Mehdi Zana a été emprisonné de 1971 à 1974, il est notamment le fondateur du Parti socialiste du Kurdistan de Turquie, a été élu maire de Diyarbakir le 11 décembre 1977. Arrêté en septembre 1980, il a été condamné à trente-cinq ans de prison, libéré le 15 avril 1991 au bout de onze ans, à nouveau emprisonné dix-huit mois en 1994-1995, déchu de ses droits civiques. Extrait de son livre « Ecrits de prison » (lire rubrique Kiosques). « Cette justice veut me condamner pour les activités pacifiques, légales, que je mène au service de mon peuple depuis mon élection comme députée de Diyarbakir en octobre 1991. On me reproche pêle-mêle, des opinions exprimées à la tribune de l'Assemblée, dans des réunions électorales, dans la presse locale et internationale, une grève de la faim pour protester contre la destruction de la ville kurde de Sirkak par l'armée, des appels à la paix et au dialogue. Mon pire crime semble être aux yeux des procureurs une phrase en kurde sur la fraternité des Kurdes et des Turcs et leur coexistence dans l'égalité et la démocratie que j'ai prononcée lors du serment constitutionnel obligatoire. [...] En outre, en parlant de l'existence du peuple kurde, de mon pays le Kurdistan, en revendiquant pacifiquement la reconnaissance de la culture et l'identité kurdes dans le cadre de la démocratie et des frontières existantes, j'aurais défendu les mêmes objectifs que le PKK et je serais donc "objectivement membre de l'aile politique de ce parti" engagé dans la lutte armée, alors que toute notre action a visé à taire les armes et à rechercher une solution pacifique au problème kurde. [...] Cependant, le gouvernement se trompe s'il pense qu'il pourra faire taire les Kurdes par l'interdiction de notre parti. Celle-ci montre clairement que la démocratie n'est qu'une façade en Turquie. La façon dont notre immunité fut levée et dont nous, élus du peuple, fûmes jetés en prison a sérieusement terni l'image du régime en Occident où la conviction que tout cela a été fait sur les directives de l'armée est largement partagée. [...] A l'intérieur du pays en interdisant notre parti, l'Etat a voulu empêcher que la lutte du peuple kurde pour la liberté et la démocratie ne se développe sur un terrain politique légal. »

Leyla Zana en 1993 chez elle à Ankara

© photographiée par Chris Kutschera



ÉCRITS DE PRISON
Leyla Zana, traduit du turc et du kurde par Kendal Nezan
Editions des femmes, 1995

Leyla Zana a subi la torture, elle a échappé à deux attentats et purge aujourd'hui à Ankara une peine de prison de quinze ans. Ce livre émouvant et grave rassemble des extraits de textes qu'elle a fait parvenir à ses proches, ses ami(e)s, ses enfants, Ronay et Rûken. Préfacé par Claudia Roth, alors présidente du groupe des Verts au Parlement européen, ces « Ecrits de prison » sont le témoignage d'une femme qui a décidé, au péril de sa vie, de ne pas se taire. Il faut lire le texte de la déclaration qu'elle aurait dû faire le 8 décembre 1994 lors de l'audience finale de son procès pour apprécier le niveau d'engagement de cette militante qui est aussi une pédagogue. Devant le cours pris par le procès, Leyla Zana comme ses avocats avaient refusé de s'exprimer. Les avocats ont porté plainte devant la Cour européenne des droits de l'Homme, l'affaire est toujours pendante. Pourtant, un Comité international pour la libération des députés kurdes emprisonnés en Turquie, composé d'éminentes personnalités, s'est constitué sous la présidence de Danielle Mitterrand tandis que le Parlement européen leur a décerné le 9 novembre 1995 le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit. Mais les autorités turques n'ont pas

bougé. Les « Ecrits de prison » sont un témoignage mais aussi une leçon d'histoire et un appel à la communauté internationale : « Nous prenons à témoin l'opinion publique des pays démocratiques. Que demain, une fois l'irréparable commis, vos gouvernements restés silencieux jusqu'au dernier moment sur le martyre des Kurdes irakiens, ne prétendent pas qu'ils ne savaient rien de la tragédie kurde en Turquie. »

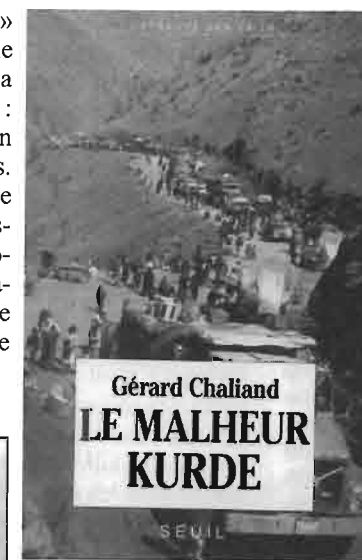
Chérifa B.



LE DÉFI KURDE ou le rêve fou de l'indépendance
Chris Kutschera, préface de Danielle Mitterrand.
Bayard, 1997.

Chris Kutschera est spécialiste du Moyen-Orient. Après avoir publié « Le mouvement national kurde », il signe ici un ouvrage de référence sur l'histoire de l'oppression des kurdes et de leurs résistances en Irak, en Iran et en Turquie. Apparaissent très clairement les responsabilités de ces Etats, celles qui impliquent les grandes puissances et la communauté internationale. C. Kutschera évoque avec précision les déchirements, les guerres fratricides entre les Kurdes. On observe comment s'est peu à peu constitué l'enfer kurde, comment les mouvements nationaux n'ont pas pu et pas su surmonter leurs divisions et les rivalités entre leurs chefs. Un livre à conseiller à ceux qui sont déjà un peu familiarisés avec la question kurde.

C.B.



LE MALHEUR KURDE
Gérard Chaliand
Seuil, 1992
LES KURDES ET LE KURDISTAN
Ouvrage collectif sous la direction de Gérard Chaliand, préface de Maxime Rodinson
Maspero, 1978

Deux ouvrages essentiels pour connaître et comprendre le peuple

kurde et son histoire, par l'un des meilleurs experts mondiaux. « Le malheur kurde » est un bilan historique, social et économique : il est issu d'un rapport sur la situation des Kurdes au Moyen-Orient rédigé par G. Chaliand à la demande de l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social. Un chapitre est consacré à l'identité kurde, les trois suivants aux Kurdes de chacun des Etats (Turquie, Irak, Iran, Syrie). De précieuses annexes complètent ce tour d'horizon, en particulier le texte de la résolution 688 du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant la répression des populations civiles kurdes en Irak.

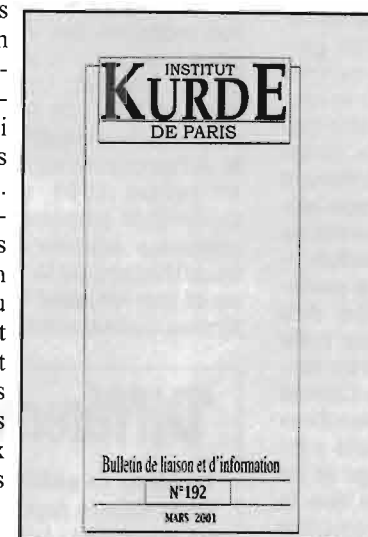
« Les Kurdes et le Kurdistan » est une petite somme sur l'état de la question. Bien que datant de 1978, ce travail universitaire reste fondamentalement d'actualité. A conseiller à ceux qui veulent sérieusement s'initier à l'une des problématiques les plus complexes de notre temps.

C.B.

La plus grande bibliothèque kurde du monde occidental se trouve à Paris

L'institut kurde est à la fois une très importante bibliothèque et un centre de ressources : 6 500 monographies, en 25 langues, plusieurs dizaines de milliers de documents écrits, des collections de revues et

de journaux, des photos, des vidéos, cartes postales, affiches, archives sonores et musicales, diaporamas, films documentaires. Certaines parties de ce fonds sont prêtées aux associations kurdes ou françaises, aux municipalités et autres organismes publics ou privés organisant des manifestations culturelles sur les Kurdes. L'Institut est aussi un centre culturel, il organise les actions les plus diverses pour faire connaître la culture kurde et pour défendre les droits de l'Homme. Il refuse tout financement de la part des Etats qui oppriment le peuple kurde. Fondé en 1983, l'Institut a obtenu en 1990 le prix de la Mémoire décerné par un jury international. Institut kurde de Paris. 106, rue Lafayette 75010
T : 01 48 24 64 64. Site Internet : www.institutkurde.org



Échos

■ La cour d'appel de Paris a confirmé le 9 mai dernier la condamnation de Brigitte Bardot à une peine d'amende de 30 000 F pour complicité de provocation à la discrimination, à la haine et à la violence raciste. Dans une « Lettre ouverte à ma France perdue » (sic), l'ex-actrice s'en était pris violemment à la communauté musulmane au sujet de l'Aïd el Kebir.

■ **Victime de la double peine, Néjib Chihoul en était le 16 mai** dernier à son 27^e jour de grève de la faim à la Maison des ensembles à Paris. En France depuis plus de vingt ans, marié à une Française et père de deux enfants, cet homme est, en vertu de l'application de la « double peine, menacé d'expulsion après avoir purgé sa peine de prison. Le Mrap a demandé son maintien sur le territoire français en l'assignant à résidence à son domicile familial.

■ **Le procureur de Copenhague a inculpé le 18 mai** les membres du comité exécutif de la Jeunesse du Parti du peuple danois, (extrême droite) de propagande raciste lors d'une campagne anti-immigrés. Les inculpés avaient publié un encart dans une revue montrant trois musulmans ensanglantés tenant le Coran à la main accompagné de la légende : « viols en masse, violences graves, insécurité, mariages forcés, oppression des femmes et bandes criminelles, voilà ce qu'une société multiethnique nous offre ».

■ **Le Conseil central des Tsiganes allemands a remis le 22 mai** au Bundestag et au parlement de la ville de Berlin une pétition réclamant la construction d'un monument en mémoire du génocide subi par leur peuple (500 000 personnes ont disparu dans les camps nazis). La pétition a été paraphée par plus de 4 000 personnes dont le prix Nobel de littérature Günter Grass, le chasseur de nazis Simon Wiesenthal, l'ex-chancelier Helmut Schmidt et l'écrivaine Christa Wolf. 70 000 Tsiganes vivent aujourd'hui en Allemagne.

■ **Trois cents cas de jeunes esclaves domestiques** ont été répertoriés en France sur une période de huit ans. Une mission parlementaire d'information a été créée au mois de mai par trente députés pour saisir la réalité du phénomène, trouver les moyens matériels et juridiques pour le combattre. Selon les premiers éléments recueillis, confirmant le constat du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), les victimes sont souvent de jeunes femmes étrangères en situation irrégulière. Tandis que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe doit examiner courant juin un rapport sur cette question, la mission française devrait rendre le sien d'ici la fin de l'année. Le Conseil de l'Europe préconise aux Etats membres l'inclusion dans leur code pénal d'une « incrimination spécifique de l'esclavage et de la traite des êtres humains » ainsi que la mise en place de mesures de protection des victimes et l'octroi d'un titre de séjour « humanitaire ».

Marathon portugais contre le racisme

Le secteur Jeunes de la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP-IN) a organisé mi-mai son septième marathon annuel contre le racisme à Lisbonne et dans d'autres villes du pays. D'après la presse portugaise, d'autres initiatives devaient se développer dans les semaines suivantes. Parmi les questions soulevées : la résurgence de la mouvance skinhead et les problèmes rencontrés par les travailleurs immigrés au Portugal. Une réunion organisée quelques semaines auparavant par les syndicats de la région de l'Algarve avait dénoncé les discriminations salariales subies par les étrangers en particulier ceux venant de l'Europe de l'Est qui se heurtent par ailleurs à des difficultés pour faire reconnaître les diplômes obtenus dans leurs pays d'origine et pour faire venir leurs familles. Des contacts ont été pris avec des universités pour que des systèmes d'équivalence soient instaurés. Les syndicats se battent également pour l'égalité des droits entre immigrés et nationaux dans les domaines de l'éducation et de l'accès au système de santé. Les nostalgiques du fascisme salazariste développent les activités malgré l'existence d'une loi interdisant les organisations et par-



tis politiques fascistes, racistes et d'extrême droite. Ils s'expriment sur Internet et prônent notamment l'instauration d'un Etat totalitaire et l'expulsion des Africains. C'est fou ce que les fachos manquent d'inspiration !

Chérifa B.

AGENDA

■ **La Journée internationale du réfugié** a été fixée au 20 juin par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies le 4 décembre 2000. Cette première coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire de la Convention de Genève sur les réfugiés.

■ **Un séminaire pour la constitution d'un réseau européen d'information contre les discriminations et d'aide aux citoyens doit se tenir les 22 et 23 juin à Paris.** La fédération mondiale des cités unies (FMCU) propose une série d'ateliers de travail et de débats. Contact : Valérie Schweizer, FMCU-UTO T : 01 53 96 05 80 et valerie.schweizer@fmcu-uto.org

■ **A l'occasion du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901** sur les associations, Comm'Edit propose une exposition de 17 panneaux adaptée à tous publics. Elle retrace l'histoire de la vie associative en France et met en relief le pas franchi entre les formes balbutiantes des organisations as-

socialives d'avant la loi du 1^{er} juillet et les associations d'aujourd'hui, locales ou internationales. Est ainsi rappelé combien furent difficiles la conquête et l'exercice du droit d'association sous les différents régimes politiques français depuis la Révolution. Pour tous renseignements : 19 rue Gérard Philippe 94400 Vitry-sur-Seine T : 01 46 86 93 93 - Fax : 01 46 86 93 93

■ **L'équipe de DFCD** (Dire, faire, contre le racisme), et nous par la même occasion, avons de bonnes raisons d'avoir cru dans ce projet : Laëtitia, Nancy, Fernando et Dominique nous ont fait savoir que les courts-métrages « Pas d'histoire ! 12 regards contre le racisme au quotidien » ont fait 100 000 entrées en salles. L'équipe annonce également le montage en juillet de deux nouveaux films réalisés sur la base d'interviews de spectateurs (collégiens et primaires). Dfcr n'en restera pas là puisqu'un jeune réalisateur entame le tournage d'un documentaire sur les demandeurs d'asile. Les bonnes nouvelles sont trop rares pour boudier notre plaisir, alors on est content. De plus, M6 annonce la programmation très prochaine des douze films.

Différences

43 bld de Magenta 75010 Paris - T : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98 - E-mail : journal.differences@free.fr
13 F le numéro - Abonnement 135 F (11 n°/an)

Directeur de publication : Mouloud Aounit. Gérante bénévole : Isabelle Sirot. Rédactrice en chef - mise en page : Chérifa Benabdessadok. Directeur administratif : Florence Festas.

Abonnements : Isabel Dos Martires. Impression : Montligeon T : 02 33 85 80 00.

Commission paritaire n°63634 0247-9095 Dépôt légal 2001-06